



## Rencontre avec le préfigurateur du Cerema (B. Larrouturou) Certu le 28 mars 2012

*(Etaient présents pour la CGT : Gilles Bentayou, pour la FSU : Marie-louise Le Coguiec)*

C'est sous l'étroite surveillance des directeur, directeur-adjoint et secrétaire générale du Certu que les organisations syndicales du certu ont rencontré B. Larrouturou, préfigurateur du Cerema, le mercredi 28 mars 2012 pendant environ 1h30.

Nous n'avons guère été prévenus de la présence de notre direction à cette première rencontre avec les organisations syndicales. Nous savons nous montrer conciliants : il nous a paru important de faire la preuve de notre bonne volonté et de ne pas gâcher l'intérêt d'une telle rencontre pour de bêtes questions protocolaires.

Pour cette fois du moins.

### Ce que nous avons dit...

Les OS ont d'abord fait état d'un « billet d'humeur » intersyndical, pour rappeler un certain nombre de points :

- depuis l'annonce du projet de fusion des 11 services en juin 2011, les OS du Certu ont régulièrement tenu le personnel informé (messages, assemblées générales) ; cela a donné lieu à des pétitions, motions et courriers (que nous pensons être en possession du préfigurateur) ;
- les représentants syndicaux du Certu ont été très présents lors des réunions de concertation avec le cabinet, et ce jusqu'aux dernières réunions sur le contenu du protocole ;
- début janvier 2012, alors que le processus s'est accéléré avant la signature du protocole, nous avons organisé la consultation des agents et, sur cette base, nous avons appelé nos fédérations à ne pas signer le protocole.

Nous avons également rappelé la position générale donnée au directeur adjoint du cabinet du MEEDDTL le 5 janvier 2012, à savoir :

- que les agents du Certu n'étaient pas demandeurs de cette réforme, bien qu'ils aient toujours plaidé pour des améliorations (sur la gouvernance, la transversalité des actions comme de la commande, la valorisation des compétences...) et bien qu'ils soient capables d'évoluer (par ex. en déménageant dans 6 mois... pour des conditions de travail globalement plus défavorables) ;
- que les échanges en assemblée générale traduisent un fort attachement du personnel aux missions et spécificités du Certu ;
- que de ce fait les agents nourrissent de vives inquiétudes sur cette fusion et ses conséquences, en raison d'une part du rattachement tardif des STC à ce chantier qui ne les concernait pas, et d'autre part de la méconnaissance et des préjugés qui dominent à propos des STC en général et du Certu en particulier.

Nous avons insisté sur le fait qu'à la lecture du protocole, la place des STC et du Certu n'est guère évidente dans le projet proposé, ce qui fait craindre une dilution et même une disparition de notre organisme. On a également fait état des possibles conséquences de cette réforme en matière de mobilité géographique et fonctionnelle, du fait de la disparition de certaines implantations ou de la mutualisation de certaines activités. De même pour la perte de la gestion de proximité en particulier pour les services supports : édition, documentation, communication, secrétariat général (personnel, formation, comptabilité, informatique).

D'autres points plus précis ont été repris par chacun des syndicats présents :

- si les missions du Certu ne se résument pas à « piloter des Cete », la position du Certu est bien liée à celle des Cete ;
- l'impression ressentie est que les Cete sont globalement favorables à la fusion et à la création du Cerema tandis que les STC étaient contre ;
- les agents du Certu ont de réelles attentes vis-à-vis des collectivités locales, or pendant les quelques mois de concertation, il a fallu pousser l'administration centrale à converser avec les associations représentatives ;
- comment seront-elles associées au Cerema et à sa gouvernance, sachant que pour l'instant la gouvernance proposée dans le Cerema est particulièrement complexe, bureaucratique ;
- ce projet fait courir le risque d'un grand coup de rabot sur les effectifs ;
- où en est-on de la réflexion sur les missions du futur EPA ? quelle sera son ambition ? notamment dans l'articulation entre les politiques publiques portées par l'État et par les collectivités ?
- quel bénéfice les agents peuvent-ils attendre de cette réforme qui vise à fusionner 11 services, par rapport à un maintien des statuts actuels dans un cadre de fonctionnement amélioré ?
- à la veille des élections présidentielles, les évolutions possibles du périmètre comme de l'ambition de notre ministère peuvent-elles avoir des conséquences sur le Cerema ?

## Les réponses apportées par B. Larrouturou...

BL a d'abord dit qu'il appréciait de rencontrer une direction, des agents et des représentants du personnel attachés aux spécificités du Certu qui sont des atouts, des points forts. Le Certu est riche de ses partenariats et de son dialogue avec les collectivités territoriales.

### **Sur les craintes exprimées quant à la fusion**

Le Certu est bien mieux dans le périmètre Cerema aujourd'hui qu'en-dehors. C'est une chance selon BL, pour « penser la ville » ensemble au sein du futur Cerema. « Pour poser les questions stratégiques sur la ville, on ne peut pas faire sans vous ».

Si le Certu était en dehors du périmètre du Cerema, et si BL avait été le préfigurateur d'une fusion des Cete, il aurait construit un EPA scientifique et technique, avec un pilotage, des missions au niveau européen et international, un projet ambitieux avec les collectivités territoriales... bref, un organisme aux missions concurrentes.

Il y a des thèmes de travail où il faudra s'appuyer sur chaque composante du Cerema et sur ses atouts. Ceux du Certu ses publications qui ont de l'allure, sa politique diffusion avec des abonnés, la qualité générale des productions, la capacité à s'adresser aux décideurs. Mais le Setra le fait aussi pour d'autres types de publications. Il ne peut pas dire que rien ne changera, mais ces atouts sont les points forts du Certu. Il reviendra de temps en temps dans les services, pour mieux les connaître et sans préjugés. Il le fera dans le cadre d'un travail étroit avec les 11 directeurs.

« Le Cerema est une chance pour le Certu et une chance pour les agents. »

### **Sur le parallèle avec la création de l'IFFSTAR**

Ce parallèle a ses limites, ces organismes ont des registres et des missions différents, mais l'expérience de fusion est commune : il faudra comme pour l'IFFSTAR choisir un nom, le lieu du siège, redéfinir les services support, et l'écriture d'un décret. Celui du Cerema devra être approuvé fin décembre 2012. Les contraintes de calendrier sont donc identiques. Il faut donc délimiter ce que l'on fait et les priorités pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ? ce que l'on diffère et que l'on remet à après ?

15 mois après sa création l'IFFSTAR, il reste encore des chantiers. D'ailleurs, l'un des représentants de l'IFFSTAR est venu présenter leur expérience à l'équipe de préfiguration du futur Cerema (BL et les 11). Pour l'IFFSTAR, la réunion de l'ensemble des personnels a été possible par la proximité et le nombre de sites concernés.

### **Sur le décret, le calendrier de la préfiguration**

Pendant les 9 mois pour écrire le décret à soumettre au Conseil d'État, il faut donc fixer des priorités et choisir ce qui se fera après. La gestion du temps est essentielle car les périodes d'attente créent des incertitudes, des inquiétudes. Elles sont légitimes, tant qu'un projet n'est pas connu. Il faut dire ce que l'on vise : quelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ? quels choix pour plus tard, 1 an ou plus encore ? Concernant les missions, il y a encore beaucoup de discussions en cours, il reste des questions.

Le plus urgent est d'écrire le décret. Il y a déjà un projet en cours. Les principaux éléments du décret doivent être établis pour le mois de juillet.

Trois sujets de travail importants pour ce printemps :

- 1) les missions : il y a déjà eu des discussions à ce propos ; en août, le projet de décret devra être clair sur ce point ;
- 2) les associations de collectivités territoriales : le décret devra indiquer comment les associer à la gouvernance, préciser leur nombre, les qualités, les modes de désignation, à la fois pour le CA et pour le(s) Codor. Les contacts n'ont pas encore eu lieu. BL a demandé au secrétariat du nouveau DRI d'organiser une réunion avec M. Rossinot (AMF, Codor Certu) et ensuite M. Cratinger ( ? ADF – vérifier orthographe !). Le DRI sera présent ;
- 3) les activités *in-house*.

### **Sur la communication, la concertation pendant la préfiguration**

BL s'engage à ce qu'il y ait une communication régulière qui reste encore à définir précisément par l'équipe de préfiguration. Il prévoit une assemblée générale d'agents par site, une assemblée générale des organisations syndicales par site.

Il a insisté auprès du ministère pour réunir rapidement (avril-mai) le comité de suivi national avec les organisations syndicales nationales signataires. Il faudra donner rapidement des repères et avoir un calendrier partagé.

Pour BL, quel que soit le résultat des élections présidentielles, ce projet a de grandes chances d'être maintenu. C'est un dossier essentiellement technique selon lui, dont le coût est élevé, il y a un consensus politique. Pour ce qui concerne le bilan à mi-parcours, les informations seront fournies au fur et à mesure. Les questions et priorités seront notées.

## **Sur l'organisation future du Cerema**

En avril, l'équipe fixera le calendrier de définition de l'organisation du Cerema et décidera si cette organisation sera définitive ou provisoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cet EPA sera déconcentré : c'est son histoire et il est ancré sur le territoire. Cette organisation déconcentrée est possible car les outils informatiques actuels le permettent. L'objectif n'est pas d'avoir un siège important.

Il y aura un directeur général (BL envisage de l'être) et une équipe de direction, composée des directeurs de site. Un directeur et une équipe de direction seront maintenus par site.

Il faudra rapidement réfléchir à l'agence comptable : sera-t-elle localisée au siège ? ou répartie par site ? Quant aux systèmes d'information et de gestion, ils seront unifiés afin d'avoir une gestion commune.

L'EPA aura un conseil d'administration, un comité scientifique et technique, un Codor global avec l'ensemble des partenaires et clients, des Codor, thématiques (sur la ville par exemple) et territoriaux (transposition des Cotita pour prendre en compte les enjeux territoriaux). Puis des partenariats à construire avec les autres EPA du MEDDTL. L'IFFSTAR sera un partenaire essentiel, même s'il y a des risques de concurrence.

## **Sur la relation à la tutelle, au ministère**

Cet EPA sera plus indépendant du ministère. Il aura son autonomie car un EPA est une personne morale distincte de l'État, avec des incidences :

- en termes de responsabilité juridique (assurance, contentieux...) ;
- fonctionnelles : gestion, exemple les fermetures de site seront discutées en interne au Cerema. (La politique immobilière mettra probablement la pression, pas en 2012. Il tentera de l'éviter en 2013 et 2014 !). L'équipe de direction et le DG feront des choix sur certains sujets, avec validation du comité technique de l'EPA ;
- stratégiques : le Cerema aura la capacité de réfléchir à sa stratégie, à la définition de ses missions.

Cette stratégie sera soumise à approbation de sa tutelle (DRI) et de l'État et au conseil d'administration. C'est un EPA de l'État, au service de l'État et des collectivités territoriales (plus compliqué). Une grande partie de son budget vient de l'État, cela demande de la transparence et de la loyauté. La proximité à l'État sera plus grande que pour d'autres EPA du MEDDTL (100 EPA au MEDDTL).

## **Divers**

La fluidité des parcours professionnels : les cultures des services sont différentes mais il faudra préserver la fluidité des parcours entre État, collectivités et Cerema.

La documentation scientifique et technique du Cerema devra rester une documentation du ministère [comment interpréter cela ?]